

Saint-Georges, le 29 mai 2009.

Monsieur le maire Roger Carette  
Monsieur le conseiller Serge Paquet  
Monsieur le conseiller Daniel Lessard  
Monsieur le conseiller Jean Perron  
Madame la conseillère Irma Quirion  
Monsieur le conseiller Régis Drouin  
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
Madame la conseillère Karen Hilchey  
Monsieur le conseiller Marcel Bérubé

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2009 à compter de 18 h 30**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Adoption de résolutions :**
  - 3.1 Autoroute de la Beauce
  - 3.2 Internet haute vitesse
- 4. Période de questions.**
- 5. Levée de l'assemblée.**

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH**  
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 1<sup>er</sup> juin 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 18 h 30.

**À la demande du maire, tous les membres présents du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.**

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 09-5470**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DE RÉOLUTIONS :**

**RÉSOLUTION N° 09-5471**

Autoroute de la Beauce

ATTENDU : la saga judiciaire qui a cours au sujet du tracé de l'autoroute de la Beauce dans le territoire de Beauceville;

ATTENDU : l'urgence unanimement reconnue de desservir la population de notre territoire par une infrastructure routière qui soit au niveau des standards québécois en matière de sécurité, de fluidité et de support économique-culturel;

ATTENDU : l'autorisation du Gouvernement (décret 444-2008) de prolonger l'autoroute de la Beauce jusqu'à la Route 204 à Saint-Georges;

ATTENDU : tous les engagements de budget et de calendrier des ministres des Transports MM. Yvon Marcoux, Michel Després, Mme Julie Boulet et monsieur le Premier Ministre lui-même qui ont été, jusqu'à ce jour, honorés par le gouvernement du Québec avec grande exactitude;

ATTENDU : que l'engagement desdits ministres et du gouvernement du Québec de rendre l'autoroute à Saint-Georges en 2010 (accord Martin – Charest 2006);

ATTENDU : l'état d'avancement des travaux préliminaires dans les sections de Saint-Georges, Saint-Simon-les-Mines, Notre-Dame-des-Pins et même Beauceville;

## **RÉSOLUTION N° 09-5471 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande à madame la Ministre des Transports du Québec et au gouvernement du Québec de prendre les mesures administratives ou réglementaires requises, avant la prochaine vacance d'été annuelle de l'Assemblée nationale, pour que le chantier et les travaux préliminaires que ce projet requiert reprennent leur cours accéléré dans la section de Beauceville comme dans les autres.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5472**

Projet de desserte en fibre optique - Internet haute vitesse

ATTENDU : que le programme "Communautés rurales branchées" du gouvernement du Québec vise à appuyer les projets collectifs de branchement à Internet haute vitesse sur le territoire rural du Québec;

ATTENDU : que ce conseil est d'avis que l'accès à un service Internet haute vitesse est essentiel au développement économique, social et culturel, et ce pour l'ensemble des résidents, des organismes et des entreprises de la municipalité;

ATTENDU : qu'après l'analyse des technologies haute vitesse disponibles, la fibre optique apparaît comme la technologie évolutive pouvant répondre le plus adéquatement aux besoins présents et futurs de notre communauté;

ATTENDU : que lors de la séance régulière de la MRC de Beauce-Sartigan, il a été résolu unanimement que la MRC agira à titre de coordonnateur du projet de mise en place d'un service Internet haute vitesse par fibres optiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil dépose une demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » au montant de 258 246 \$, convienne d'un protocole avec la ministre advenant l'octroi d'une telle aide et en avise la MRC de Beauce-Sartigan, qui coordonnera les projets sur son territoire et supportera nos démarches en ce sens.

**ADOPTÉ**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. René d'Anjou pose une question sur un décret qui aurait été adopté par le conseil des ministres le mercredi 27 mai dernier.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 18 h 45, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.**

**ROGER CARETTE**  
Maire

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH**  
Greffier